

VOTRE PARTENAIRE STRATEGIQUE POUR
VOTRE CARRIERE ET VOTRE ASCENSION PROFESSIONNELLE

GESTION DES MARCHES PUBLICS SELON LES FINANCEMENTS DE LA BANQUE MONDIALE (PRÊTS BIRD & CREDITS IDA)

*Comprenez comment un projet est financé en terme de cycle
d'instruction et le positionnement des marchés publics*

02 – 11 NOVEMBRE 2026 | 8h – 15h (HEURE LOCALE)

GEVORA HÔTEL | DUBAI (UAE)



05 RAISONS D'Y PRENDRE PART

1. Comprendre comment un projet devient un financement de la Banque mondiale

Identifier les différentes étapes qui conduisent d'un besoin de développement à l'approbation d'un prêt BIRD ou d'un crédit IDA.

2. Maîtriser le cycle complet d'instruction d'un projet financé par la Banque mondiale

Comprendre les étapes d'identification, de préparation, d'évaluation, de négociation, d'approbation, de mise en œuvre et d'achèvement du projet.

3. Identifier précisément la place des marchés publics dans le cycle du projet

Comprendre à quel moment interviennent la stratégie de passation des marchés, le plan de passation, les procédures de sélection, les contrats et leur exécution.

4. Comprendre les responsabilités respectives de la Banque mondiale et de l'Emprunteur

Distinguer clairement ce qui relève du Gouvernement, de l'Unité de Gestion du Projet et de la Banque mondiale dans la préparation et l'exécution du financement.

QUI EST (SONT) LES FOMATEURS

Akibou BASSABI MOUSSE

Consultant - Formateur en Passation des Marchés Publics financés par les bailleurs de fonds intervenant auprès de cadres et organisations de 17 pays d'Afrique.

Chargé de Cours de Politiques et Directives des Institutions Financières en matière de passation de marchés publics pour le compte des Masters Professionnels en Marchés Publics et PPP.



PROGRAMME DETAILLE DU SEMINAIRE

Accueil et mot de bienvenue de BASS CONSULTING

Session d'introduction au séminaire de formation : identification des attentes particulières des participants, discussions et validation du planning du séminaire de formation

JOURS 1&2 – COMPRENDRE LES FINANCEMENTS BIRD ET IDA ET L'ARCHITECTURE D'UN PROJET BANQUE MONDIALE

Banque mondiale et Groupe de la Banque mondiale | BIRD et IDA : rôles, différences et mécanismes de financement | Principaux instruments de financement | Financement de projets d'investissement (IPF) | Acteurs d'un projet financé par la Banque mondiale | Du besoin de développement au projet susceptible d'être financé

JOURS 3&4 – MAÎTRISER LE CYCLE D'INSTRUCTION ET D'APPROBATION D'UN PROJET

Identification du projet | Préparation | Études et évaluations nécessaires | Évaluation du projet par la Banque mondiale | Project Appraisal Document (PAD) | Négociations | Approbation du financement | Accord juridique | Conditions d'entrée en vigueur et suspensives | Principaux documents produits au cours du cycle

JOURS 5&6 – POSITIONNER LES MARCHÉS PUBLICS DANS LE CYCLE DE PRÉPARATION DU PROJET

Identification précoce des besoins d'acquisition | Analyse des marchés et des capacités | Project Procurement Strategy for Development (PPSD) | Plan de Passation des Marchés | Choix des méthodes de sélection | Approche du marché | Gestion des risques de passation | Préparation anticipée des dossiers de passation | articulation entre PPCS, Plan de Passation et objectifs de développement du projet

JOURS 7&8 – PASSER DE L'APPROBATION DU FINANCEMENT À L'EXÉCUTION DES MARCHÉS

Démarrage de la mise en œuvre | Utilisation du Plan de Passation des Marchés | STEP et gestion des activités de passation | Avis de passation et documents de sollicitation | Évaluation des offres et propositions | Attribution des marchés | Revue préalable et revue a posteriori | Non-objection de la Banque mondiale | Gestion et modification des contrats | Suivi de la performance des marchés

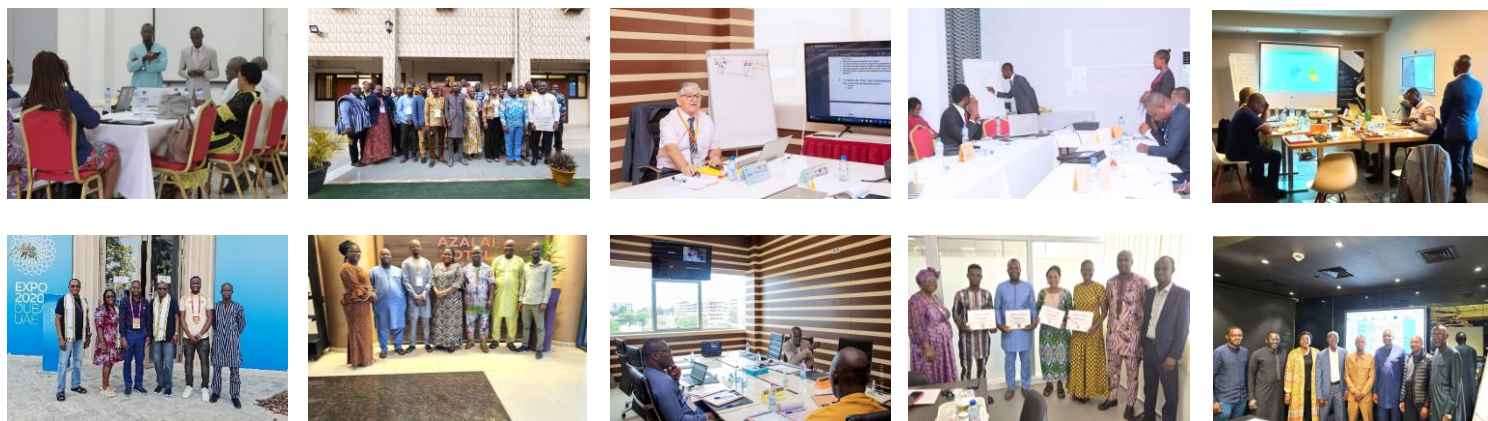
JOURS 9&10 – PILOTER LE FINANCEMENT ET LES MARCHÉS JUSQU'À LA CLÔTURE DU PROJET

Décaissements et utilisation des ressources | Suivi de l'exécution financière | Gestion fiduciaire | Suivi des contrats | Gestion des délais, coûts et performances | Modifications contractuelles | Audit et contrôle des marchés | Supervision de la Banque mondiale | Achèvement et clôture du projet | Évaluation des résultats et capitalisation des enseignements

**Recommandations pour les administrations participantes
Clôture, remise d'attestations & réseautage**

**Evaluations finales de la formation
Remise des attestations & clôture de la session de formation
Photo de famille**

QUELQUES IMAGES AVEC NOS PARTICIPANTS



TARIFICATION DU SEMINAIRE

(SANS HEBERGEMENT)

3.000.000 F CFA

6,000 \$

(AVEC HEBERGEMENT)

4.000.000 F CFA

7,500 \$

- ✔ FRAIS DE FORMATION
- ✔ HEBERGEMENT COMPLET (si applicable)
- ✔ PETIT-DEJEUNER (BUFFET)
- ✔ UNE TABLETTE NUMERIQUE NEUVE
- ✔ DEJEUNER PAR JOUR AU RESTAURANT DE L'HÔTEL
- ✔ PAUSE-CAFE FIN D'APRES MIDI (EN SALLE)
- ✔ KIT COMPLET DE FORMATION
- ✔ UN COFFRET DE LUXE PERSONNALISE
- ✔ ATTESTATION DE FORMATION AVEC QR SECURISE
DE VERIFICATION
- ✔ CLE USB GRAVE AU LASER AVEC LA
DOCUMENTATION COMPLETE DU SEMINAIRE

Frais de participation (prise en charge institutionnelle)

Montant à régler par l'administration, l'institution ou l'organisme employeur du participant.

Envoyez votre mail / celui de votre administration + Le Titre de votre 1^{er} Responsable afin de recevoir une invitation

LE KIT COMPLET QUE VOUS ALLEZ RECEVOIR



VOTRE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM DE LA STRUCTURE

THEME CHOISI

PARTICIPANT.E.S

1

Nom.s & Prénom.s
Fonction
Tél
E-mail

2

Nom.s & Prénom.s
Fonction
Tél
E-mail

3

Nom.s & Prénom.s
Fonction
Tél
E-mail

4

Nom.s & Prénom.s
Fonction
Tél
E-mail

5

Nom.s & Prénom.s
Fonction
Tél
E-mail

PAIEMENT

Chèque
Virement bancaire
Autre
Montant total HT

VALIDATION

Nom.s & Prénom.s
Fonction
Fait à
Signature & Cachet

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Dispositions Générales
Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les offres de services de BASS CONSULTING relatives à des commandes passées auprès de BASS CONSULTING par tout client professionnel (ci-après "le Client"). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de BASS CONSULTING, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que BASS CONSULTING ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de BASS CONSULTING, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins. BASS CONSULTING est un organisme de formation enregistré sous le N° TG-LOM B 1912 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat). A ce titre, BASS CONSULTING est habilité à signer des conventions de formation. Les factures délivrées tiennent lieu de convention simplifiée de formation. Une attestation de présence individuelle est jointe à la facture sur demande du Client et peut être envoyée en version électronique également.

Le Client, comme client de BASS CONSULTING, accepte ses offres d'être de services, cités aux frais par BASS CONSULTING. Sous réserve du respect des dispositions légales en matière de communications à son personnel, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Inscriptions - Annulations
Toute commande devra être formulée par écrit via la fiche d'engagement ou lettre d'inscription. Toute commande est soumise à l'acceptation de BASS CONSULTING, qui intervient dans les trois (3) jours ouvrés de la réception de la commande. BASS CONSULTING se réserve le droit de refuser une inscription à une formation dans le cas où le nombre maximum de participants mentionné sur la plaquette de la formation serait atteint, le participant sera alors orienté vers une session équivalente programmée à une autre date. En cas d'annulation, de report ou de modification d'une commande par le Client, celui-ci acquittera, à titre de dédommagement à BASS CONSULTING, une somme forfaitaire, déterminée comme suit : 50 % du montant de la commande resteront acquis à BASS CONSULTING si l'annulation, le report ou la modification est reçue dans les 5 jours ouvrés qui précèdent le début de la formation ; et 100 % si l'annulation, le report ou la modification est reçue moins de 3 jours ouvrés avant la date prévue pour la formation. Une demande de report intervenant moins de 3 jours ouvrés avant le début d'une prestation sera considérée comme une annulation. En cas d'absence d'un ou plusieurs participants, le premier jour d'une prestation, la prestation commandée reste due dans son intégralité. L'attestation de fin de formation tiendra compte du nombre de jours effectivement validés. Toute formation commencée est non remboursable. BASS CONSULTING se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de participants, de problèmes d'approvisionnement en supports de cours, de maladie de son instructeur, interruption des services en cas de conflits, défaillance des moyens de transmission des communications, indisponibilité des locaux de formation du fait d'un tiers, conditions météorologiques et crises sanitaires, etc.) sans dédommagement, ni pénalité au Client. Le Client pourra choisir une autre date dans le calendrier des formations, ou annuler son inscription sans pénalités. BASS CONSULTING ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le Client ou dommages conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure. Les catalogues des formations BASS CONSULTING ne sont pas des documents contractuels.

Prix et conditions de paiement
Prix : le prix des formations est celui en vigueur au moment de l'émission de la commande et affiché sur la plaquette de formation. Le règlement du prix de la formation est à effectuer, 5 jours au moins avant à la formation, comptant, sans escompte à l'ordre de BASS CONSULTING (BASS CONSULTING se réserve le droit de refuser la venue d'un participant si manquement du paiement avant sa formation). Les prix sont exprimés hors taxes. Conditions de paiement : BASS CONSULTING établit une facture définitive le dernier jour de la formation. Pour les clients ayant déjà une convention / un accord / un partenariat avec BASS CONSULTING, le paiement peut s'effectuer au moins dix (10) jours suivants la date de facturation, sauf stipulations contraires précisées dans des conditions particulières. De plus, à l'égard de tout nouveau Client, ou en cas de défaillance ou de retard d'un Client dans le règlement d'une précédente facture, BASS CONSULTING se réserve le droit d'exiger un prépaiement. Les traites adressées pour acceptation doivent nous être retournées sous huitaine de leur envoi. En outre, en cas de défaut de paiement total ou partiel, BASS CONSULTING conservera les acomptes éventuellement perçus, à titre d'indemnité minimum forfaitaire sans préjudice des dommages-intérêts complémentaires qu'elle pourrait réclamer. Enfin, en cas de doute sur la solvabilité du Client établi sur la base de données internes telles que retards de paiement de factures antérieures, BASS CONSULTING se réserve le droit de résilier et/ou résoudre de plein droit, immédiatement par la seule émission d'une lettre recommandée avec avis de réception, toutes les commandes en cours, sans compensation.

Durée de validité
La durée de validité des offres figure sur les offres de formation, au-delà de cette limite l'offre est caduque et les prix peuvent être révisés sans conditions. Pour les offres comprenant une formation associée à une prestation complémentaire (examen de certification, coaching, accompagnement etc...), cette dernière doit être consommée par le client dans un délai d'une année suivant la fin de la formation. Au-delà, la prestation est caduque et les sommes versées restent acquises à BASS CONSULTING.

Droits de Propriété
La prestation de formation comprend la fourniture de la documentation destinée à l'usage interne du Client, au format papier ou électronique. BASS CONSULTING et/ou les constructeurs conservent l'intégralité des droits d'auteur (propriété littéraire et artistique) et des droits de propriété intellectuelle et industrielle sur le contenu des formations ainsi que sur la littérature éditée et la documentation. Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces formations ou documents, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable de BASS CONSULTING.

Droit applicable - Attribution de compétence
Les présentes conditions générales sont régies par le droit togolais. En cas de litige entre le Client et BASS CONSULTING à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort des juridictions togolaises.

LES STRUCTURES QUI NOUS ONT CHOISI



BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



BUREAU NATIONAL D'ETUDES TECHNIQUES ET DE DEVELOPPEMENT (BNETD)



BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEEAO



FONDS AFRICAIN DE GARANTIE ET DE COOPERATION ECONOMIQUE



SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU SENEGAL



SOCIETE DES ENERGIES DE CÔTE D'IVOIRE



SOCIETE TOGOLAISE DES EAUX



SOCIETE DE DISTRIBUTION D'EAU DE LA CÔTE D'IVOIRE



MINISTÈRE DU PÉTROLE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES



CANAL+ CÔTE D'IVOIRE



SOCIETE DES AEROPORTS DU BENIN



CENTRE NATIONAL HOSPITALIER UNIVERSITAIRE HUIBERT KOUTOUKOU MAGA



AUTORITE DE LA MOBILITE URBAINE DANS LE GRAND ABIDJAN (AMUGA)



SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE



GESELLSCHAFT FÜR AGRARPROJEKTE IN GÜBERGEE



LOTTERIE NATIONALE TOGOLAISE



AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE MAÎTRISE D'ÉNERGIE (BEM)



CONSEIL NATIONAL DES CHARBONNIERS DU TOGO



LABORATOIRE CENTRAL DE CONTRÔLE DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS (BENIN)



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE (CNSS) DU BENIN



AGENCE NATIONALE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT A LA BASE (ANADEB) DU TOGO



AGENCE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE (BENIN)



BENIN TELECOMS INFRASTRUCTURES (BENIN)



LABORATOIRE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA CÔTE D'IVOIRE



ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES DU BORGOU (BENIN)



AGENCE NATIONALE DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (TOGO)



INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE



CONSORTIUM DES ENTREPRISES TROPICALES (TOGO)



COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITE (CÔTE D'IVOIRE)



COMPAGNIE IVOIRIENNE DE COTON (CÔTE D'IVOIRE)



DISTRICT AUTONOME DU GRAND LOMÉ (TOGO)



INTERNATIONAL BUILDING AND MANAGEMENT (TOGO)



MINISTÈRE DU COMMERCE



MINISTÈRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA RÉFORME FONCIÈRE DU TOGO



PROJET DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



SOCIÉTÉ NATIONALE D'OPÉRATIONS PÉTROLIÈRES DE CÔTE D'IVOIRE



SOCIÉTÉ BENINOISE POUR L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS DE SANTÉ



SOCIÉTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT MINIER DE LA CÔTE D'IVOIRE



SOCIÉTÉ NATIONALE DE COMMERCIALISATION DES OLÉAGINEUX DU SENEGAL



SOCIÉTÉ NIGÉRIENNE DE PÉTROLE



UNIVERSITÉ NATIONALE DES SCIENCES, TECHNOLOGIES, INFORMATIQUE ET MATHÉMATIQUES DU BENIN



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS DU BENIN



HÔPITAL NATIONAL DE NIAMY AUJER



SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS URBAINS DU GABON



UNITÉ D'APPUI À LA GESTION ET À LA COORDINATION DES PROGRAMMES MINISTÈRE DE LA SANTÉ - GUINÉE



FONDS AFRICAIN DE GARANTIE - AFRICAN GUARANTEE FUND



SOCIÉTÉ BENINOISE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ



COMMUNE DU GOLFE A - LOMÉ - TOGO



INSTITUT NATIONAL DE PRÉPARATION PROFESSIONNELLE



Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique



DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES DU SENEGAL



MAIRIE DE COTONOU



MINISTÈRE DU BUDGET

CABINET INTERNATIONAL DE FORMATION ET CONSEIL

+228 92 09 09 02 | +228 99 09 09 02 | Lomé (Togo)

+971 05 06 15 28 62 | Dubaï (United Arab Emirates)

contact@bassconsulting.africa

www.bassconsulting.africa